



# Rôle et engagement des jeunes dans les différents groupes armés et initiatives de protection et d'autodéfense des communautés dans la région de Gao

## Le consortium ADD



AJAAH-Mali



---

Juin 2023

---

## African Security Sector Network (ASSN)

Fondé en 2003, l'**African Security Sector Network (ASSN)**, dont le siège se situe à Accra (Ghana), est un réseau panafricain d'experts et d'organisations travaillant pour promouvoir une gouvernance plus démocratique de la sécurité sur le continent africain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de l'**ASSN** par courrier électronique:  
[info@africansecuritynetwork.org](mailto:info@africansecuritynetwork.org)

ou consulter le site web de l'**ASSN**:  
<http://africansecuritynetwork.org/assn/>

---

Article disponible en ligne à

l'adresse : <https://bit.ly/ASSN40>

Pour citer cette publication:

Le consortium ADD, « **Rôle et engagement des jeunes dans les différents groupes armés et initiatives de protection et d'autodéfense des communautés dans la région de Gao.** », *ASSN*, Juin 2023.

## Table des matières

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAMP DE L'ÉTUDE ET GROUPES-CIBLES .....</b>	<b>5</b>
<b>METHODE ET OUTILS DE COLLECTE .....</b>	<b>5</b>
<b>ECHANTILLONNAGE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>5</b>
<b>RECRUTEMENT ET FORMATION DES ENQUÊTEURS .....</b>	<b>7</b>
<b>COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES .....</b>	<b>7</b>
<b>LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>8</b>
<b>LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA GESTION DE LA SECURITE PAR LES GROUPES ARMES ET D'AUTO- DEFENSE DANS LA REGION DE GAO .....</b>	<b>9</b>
<b>LES CRITERES DE SELECTION DES JEUNES DANS LES GROUPES ARMES ET D'AUTODEFENSE .....</b>	<b>9</b>
<b>LE PROCESSUS DE SELECTION .....</b>	<b>11</b>
<b>PROFIL ET MOTIVATIONS DES JEUNES MEMBRES DES GROUPES ARMES ET D'AUTODEFENSE .....</b>	<b>12</b>
<b>ROLE DES JEUNES DANS LES GROUPES ARMES .....</b>	<b>13</b>
<b>PERSPECTIVES D'AVENIR OFFERTES AUX JEUNES PAR LES GROUPES ARMES .....</b>	<b>15</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>17</b>

## Sigles et abréviations

<b>ACRTG</b>	: Alliance des communautés des régions de Tombouctou et Gao
<b>ADD</b>	: Aide au Développement Durable
<b>ASSN</b>	: African Security Sector Network
<b>CCS</b>	: Comités Consultatifs de Sécurité
<b>CEDEAO</b>	: Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
<b>CMA</b>	: Coordination des Mouvements de l'Azawad
<b>CMFPR</b>	: Coordination des Mouvements et Front Patriotique de Résistance
<b>CMI</b>	: Coordination des Mouvements de l'Inclusivité
<b>CNJ</b>	: Conseil National de la Jeunesse
<b>CNRSS</b>	: Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité
<b>CPA</b>	: Coalition du Peuple pour l'Azawad
<b>CRSS</b>	: Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité
<b>CSA</b>	: Comité de suivi de l'Accord
<b>CSP</b>	: Cadre Stratégique Permanent
<b>CNDDR</b>	: Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>CRDDR</b>	: Commission Régionale de Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>DDR</b>	: Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>FLN</b>	: Front de libération des régions du Nord
<b>GATIA</b>	: Groupe Autodéfense Touareg Imghad et Alliés
<b>MAA</b>	: Mouvement Arabe de l'Azawad
<b>MDP</b>	: Mouvement pour la défense et la patrie
<b>MSA-D</b>	: Mouvement pour le Salut de l'Azawad
<b>RSS</b>	: Réforme du Secteur de la Sécurité

## Introduction

Face à la crise sécuritaire que traverse le Mali depuis 2012, la jeunesse<sup>1</sup> s'est retrouvée au centre des préoccupations en raison de la crainte de la voir alimenter les rangs des groupes armés rebelles, des groupes d'autodéfense et des mouvements armés islamistes radicaux. Cette crainte a été amplifiée par la pauvreté causée par le manque d'opportunités offertes aux jeunes<sup>2</sup>.

La présente étude vise à déterminer le rôle des jeunes dans les différents groupes armés, de protection et d'autodéfense de la région de Gao ainsi qu'à cerner la nature de leur engagement au sein de ceux-ci. Il s'agit plus spécifiquement de :

- Identifier les critères d'adhésion et de recrutement des jeunes au sein de ces structures.
- Etablir le profil des jeunes impliqués dans les groupes armés et d'autodéfense.
- Cerner la proportion de jeunes au sein de ces groupes selon le niveau de responsabilité qu'ils y exercent.
- Déterminer les rôles assignés aux jeunes par ces différents mouvements.
- Mesurer le degré d'engagement des jeunes dans les organes décisionnels et la chaîne de commandement des groupes armés et d'autodéfense ;
- Evaluer les perspectives et les attentes des jeunes quant à leur participation à la gouvernance de la sécurité dans la région de Gao ;

---

<sup>1</sup> Au Mali, les jeunes, selon la Loi N°2016-038/ Article 5 du 7 juillet 2016 portant institution du service national des jeunes, sont les individus de la tranche d'âge 18-35 ans. La population malienne, y compris celle de la région de Gao, est majoritairement jeune avec 76,4% de personnes âgées de moins de 35 ans, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali de 2009 (Voir : 4ème recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009), état et structure de la population). Le Mali a lancé un cinquième recensement le 4 juin 2022 dont les données n'étaient pas encore saisies et les résultats préliminaires n'étaient pas disponibles à la date de réalisation de la présente étude.

<sup>2</sup> Dans la tradition africaine, la jeunesse, selon Boubakar LY (1981 p.69) cité par Youssouf KARAMBE (2019,p. 18), renvoie à la période d'initiation qui précède l'entrée dans la vie adulte. Les jeunes, à ce stade de leur existence, échappent alors à l'autorité de leur mère et vivent la même vie que les adultes, participant aux mêmes tâches que leurs parents dans la limite de leurs moyens physiques. MORCH en 2010 considérait pour sa part que la jeunesse est l'étape de vie d'un individu au cours de laquelle il se forme avant d'atteindre le stade de la vie sociale de l'adulte. En milieu mandingue ou bambara selon Chaka BAGAYOGO (1994 p.4-11), les jeunes constituent une couche sociale reconnue au même titre que les vieux, les adultes et les enfants : les jeunes étaient traditionnellement exclus des décisions importantes réservées aux adultes ; ce n'est qu'à la suite du mariage que les jeunes intégraient la société des adultes. Selon Laura STERN (2009), reprise par Youssouf KARAMBE (2019), à partir de l'âge de 15 ans, les jeunes garçons et les jeunes filles participent à presque tous les travaux de la vie quotidienne au sein de leur communauté. Ils acquièrent de plus en plus de responsabilités et sont la plupart du temps autonomes. La société malienne, dans son découpage en classe d'âge, établit aussi un mode de répartition des rôles socio-économiques des individus. Les jeunes s'occupent traditionnellement des travaux des champs et des activités physiques en général. Ensuite, ils rejoignent ceux qui détiennent le pouvoir de décision et de commandement, notamment les adultes et les vieux.

## Méthodologie

### Champ de l'étude et groupes-cibles

Cette étude - menée dans le cadre du partenariat entre l'ONG ADD et l'African Security Sector Network (ASSN) noué au sein du programme « Just Future Alliance<sup>3</sup>» a pour ambition d'appréhender la question de la participation des jeunes au sein des groupes armés et d'autodéfense. Elle a couvert les sept (7) communes du cercle de Gao à savoir : Gao, Anchawadi, Gabero, Gounzoureye, N'tillit, Sony Aliber, Tilemsi et s'est intéressée :

- D'une part, à différents groupes armés actifs dans la région, dont les mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et les groupes d'autodéfense appartenant à une coordination ou non ;
- D'autre part, aux groupes et organisations de jeunes engagés dans la société civile au niveau régional, local et communal.

### Méthode et outils de collecte

L'approche méthodologique adoptée a été essentiellement qualitative, fondée sur des discussions en groupes et sur la conduite d'entretiens individuels auprès des acteurs clés. Pour ce faire, les outils suivants avaient été élaborés :

- Un guide d'entretien destiné à être utilisé dans des focus groupes réunissant des jeunes membres des groupes armés et d'autodéfense ;
- Un guide d'entretien individuel destiné à des jeunes membres des groupes armés ;
- Un guide d'entretien destiné à des leaders associatifs de la jeunesse ;
- Un guide d'entretien destiné à des responsables de groupes armés au niveau régional.

### Echantillonnage de l'étude

Un échantillon des différents groupes armés et d'autodéfense a été défini en veillant à assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs. Le tableau suivant présente la liste des groupes armés ainsi que le nombre de leurs membres inclus dans l'étude en groupe ou individuellement.

Tableau 1 :

N°	Nom du groupe	Nombre
1	Front de libération des régions du Nord (FLN)	10
2	Alliance des communautés des régions de Tombouctou et Gao (ACRTG), membre de la CMI	10
3	Coordination des Mouvements et Front Patriotique de Résistance/2 (CMFPR2)	10
4	Ganda Izo	10
5	Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA – CMA)	7

<sup>3</sup> <https://justfuturealliance.org/>

6	Coordination des mouvements et Front Patriotique de Résistance/1 (CMFPR1)	12
7	Ganda Koy	10
8	Mouvement pour la Défense de la Patrie (MDP)	9
9	Coordination des mouvements de l'Inclusivité (CMI)	7
<b>Total</b>		<b>85</b>

- **Focus groupes**

Les focus groupes regroupaient en moyenne 10 personnes, avec un minimum de 6 et un maximum de 12 personnes - pour faciliter la maîtrise des échanges et permettre à chacun de s'exprimer librement. Au total, 10 focus groupes ont été réalisés touchant 90 jeunes membres des groupes armés et d'autodéfense. Il s'agissait de groupes homogènes et constitués uniquement d'hommes ou de jeunes garçons. L'ensemble des participants étaient des combattants ou des hommes du rang pour éviter que les discussions et les réponses ne soient influencées par des responsables des groupes armés. Le tableau ci-dessous présente la liste des focus groupes réalisés par cible.

Tableau 2 :

Méthode	Cibles	Nombre de groupes	Nombre de participants
Focus groupes	Membres jeunes de groupes armés et d'autodéfense	10	88
	Organisation des jeunes	1	9
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>97</b>

- **Entretiens individuels**

Les entretiens individuels ont en revanche ciblé les chefs d'état-major et les responsables des différents groupes armés et d'autodéfense au niveau régional. En outre, à la fin de chaque focus groupe, trois jeunes ont été choisis pour répondre à un entretien individuel afin de recueillir des informations complémentaires, difficiles à obtenir dans le cadre des entretiens en groupes compte tenu de la sensibilité du sujet abordé. Des entretiens ont également été conduits avec les leaders des organisations de femmes et de jeunes au niveau régional, local et communal. Les leaders religieux et les chefs coutumiers ont aussi été intégrés parmi les cibles. Au total, les entretiens individuels ont touché 55 personnes. Le tableau ci-dessous présente la liste des cibles touchées par ces entretiens individuels.

**Tableau 3 : Répartition des cibles des entretiens individuels**

Méthode	Cibles	Femmes	Hommes	Total
Entretiens individuels	Membres jeunes des groupes armés et d'autodéfense	0	27	27
	Responsable des groupes armés et d'autodéfense	0	14	14
	Organisation des jeunes	0	6	6
	Organisations féminines	3	0	3
	Leaders religieux	0	2	2
	Chefs coutumiers	0	3	3
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>52</b>	<b>55</b>

### Recrutement et formation des enquêteurs

Pour assurer la collecte des données, une équipe de trois enquêteurs a été mise en place et a été appuyée par le coordinateur et le chef de projet « Just Future Alliance (JFA) » basé à Gao. Ces enquêteurs ont été choisis parmi les parajuristes identifiés et formés dans le cadre du projet JFA afin de faciliter l'accès à la justice des populations les plus exclues. Les parajuristes sélectionnés sont ceux qui bénéficient d'un accès facilité aux groupes armés de la région et maîtrisent les langues locales parlées par la plupart des jeunes membres desdits groupes.

Les enquêteurs retenus ont ensuite bénéficié d'une formation en juillet 2022 à Gao sur la méthodologie et les outils de collecte des données. La formation a été tout d'abord théorique, puis suivie de simulations deux à deux en salle afin de mettre les enquêteurs en situation. Cette formation a permis de corriger les lacunes constatées avant le départ sur le terrain. Elle a aussi été l'occasion de partager les bonnes pratiques et les leçons tirées des opérations de collecte de données antérieures avec des cibles similaires menées par ADD et ASSN dans la région de Gao<sup>4</sup>.

### Collecte et analyse des données

A la suite de la formation des enquêteurs, l'équipe a été déployée sur le terrain en fonction de la position géographique des groupes armés dans la région. Les entretiens se sont tenus du 19 au 25 juillet 2022 dans les communes du cercle de Gao susmentionnées. La collecte s'est déroulée sous la supervision du coordinateur du projet « Just Future Alliance », du consortium ADD et du chef de projet basé à Gao. Certains entretiens dans la ville de Gao ont été conduits par le coordinateur afin d'améliorer la qualité des informations collectées du fait de son niveau d'implication dans l'analyse et la rédaction du rapport de l'étude.

<sup>4</sup> <https://www.africansecuritynetwork.org/assn/wp-content/uploads/2022/04/150222-e%CC%81tude-add-groupes-arme%CC%81s-rev-bagayoko-sekou-25-03-20222-1.pdf>



## Limites et contraintes de l'étude

La réalisation de la présente étude s'est heurtée à un certain nombre de limites et de difficultés liées à la méthodologie et aux outils utilisés. En effet, l'étude n'a touché qu'un échantillon de membres de certains groupes armés présents dans la zone d'intervention du projet et particulièrement dans le cercle de Gao. De ce fait, les résultats sont avant tout fondés sur les points de vue et/ou les perceptions des personnes interrogées. Ces conclusions sont ainsi seulement valables pour la zone d'étude et principalement dans les communes ciblées dans le cercle de Gao. Elles ne peuvent être extrapolées et étendues à l'ensemble des groupes armés et de leurs membres les plus jeunes. Les données issues des entretiens individuels et des focus groupes sont basées sur des déclarations de participants sans exigence de preuve des propos avancés. Toutefois, des questions de relance ou des justificatifs d'argumentaires ont été demandés pour mieux comprendre et clarifier les réponses fournies par les personnes interrogées.

En outre, ce travail de recherche, de par son caractère sensible, concerne une tranche d'âge qui constitue l'essentiel des hommes de terrain ou des combattants. De ce fait, aborder un sujet axé sur le rôle et la place de ces éléments a amené certains responsables de groupes armés à initialement refuser de participer à cette étude : ils ont cependant accepté finalement d'y prendre part lorsqu'il leur a été expliqué que ce travail de recherche rentre dans le cadre du programme « Just Future Alliance » pour appuyer les organisations de la société civile et l'Etat malien en vue de favoriser un accès équitable à la sécurité, à la justice et le retour à une paix inclusive .

## La participation des jeunes à la gestion de la sécurité par les groupes armés et d'auto-défense dans la région de Gao

### Les critères de sélection des jeunes dans les groupes armés et d'autodéfense

Au début de la crise de 2012, l'intégration aux groupes armés était fondée, selon la plupart des leaders interrogés, sur trois critères fondamentaux :

- La volonté d'intégrer le mouvement pour défendre la cause promue ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être apte physiquement.

A l'époque, les affrontements étaient violents et seuls les jeunes très engagés en faveur de la cause défendue ou n'ayant pas d'emploi adhéraient aux différents groupes armés. Certains jeunes s'enrôlaient cependant déjà pour bénéficier d'une protection.

A la suite de la défaite de groupes armés au Nord, et particulièrement à Gao, plusieurs groupes jusqu'alors engagés dans la lutte armée ont choisi de s'organiser en groupes d'autodéfense : en effet, dès cette période, les attaques ciblées et les actes de banditisme liés à la circulation des armes de guerre se sont multipliés, ce qui a poussé de nombreux jeunes à s'engager en faveur de la sécurité de leurs communautés respectives. Certains groupes armés se sont alors structurés autour de la communauté de la majorité de leurs membres, comme ce fut le cas des mouvements arabes ou plus anciennement des Ganda Koy majoritairement Songhaï, alors que d'autres ont favorisé les regroupements intercommunautaires comme l'ACRTG et le FLN2 qui ont regroupé depuis leur création des Peuls, des Touareg et des Songhaï.

Après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015, le statut des groupes armés et des groupes d'autodéfense a changé aux yeux des jeunes. En effet, ils leur sont alors davantage apparus comme une source d'emploi et de réintégration socio-économique. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM) de 2015 a en effet prévu, dans les dispositions de son annexe 3 (cf. *infra*), des mesures relatives au recrutement d'ex-combattants dans les services de l'Etat, y compris les FDS, ainsi que la mise en place de projets de réintégration socio-économique. Ces dispositions ont suscité un grand engouement au sein de la jeunesse qui est venue de tous les horizons pour bénéficier du programme. C'est ainsi que les groupes armés et d'autodéfense ont connu un afflux de jeunes, désireux d'être intégrés en leur sein afin de bénéficier par la suite des programmes de réintégration et de réinsertion. Certains jeunes ont même quitté les régions du sud du pays pour se faire enrôler dans les groupes armés. Cette mobilisation massive de nouveaux candidats au recrutement a contribué à élargir les critères d'adhésion aux différents groupes armés.

#### **Encadré : Le processus DDR au Mali selon les dispositions de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger**

Le point trois (3) de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali signé en 2015 entre le Gouvernement du Mali et les mouvements armés prévoyait un processus de Désarmement, Démobilisation, Réintégration des ex-combattants au sein des corps constitués de l'Etat, y

compris des forces armées et de sécurité, ou la Réinsertion dans la vie civile. Le processus devait commencer 60 jours après la signature de l'Accord, soit en septembre 2015, c'est-à-dire 6 mois après la création de la Commission Nationale de Désarmement-Démobilisation et Réinsertion créée par le Décret n°2015-0894/P-RM du 31 décembre 2015.<sup>5</sup> Le processus a connu de nombreux retards compte tenu de la situation sur le terrain marquée par le problème de fonctionnalité des institutions locales qui devaient accompagner la mise œuvre de l'Accord mais surtout des désaccords sur les modalités de définition des quotas d'intégration. Pourtant l'Accord avait prévu en son chapitre 8, article 18 que le processus de cantonnement aboutisse à choisir les combattants éligibles à l'intégration ou au programme DDR suivant des normes et pratiques professionnelles établies avec le soutien de la MINUSMA. En outre, l'intégration et le DDR devaient se dérouler au fur et à mesure du cantonnement des combattants pour, soit l'intégration au sein des corps constitués de l'Etat y compris au sein des forces armées et de sécurité, soit la réinsertion dans la vie civile. Le DDR concernait les ex-combattants cantonnés qui n'auraient pas bénéficié de l'intégration.

Le gouvernement du Mali a adopté le Décret n°2019-0874/P-RM du 30 octobre 2019 fixant les modalités d'attribution de grade, de fonction de commandement et de reclassement des ex-combattants des mouvements signataires dans les corps constitués de l'Etat, y compris dans les forces armées et de sécurité tandis que le Décret n°2019-0184/P-RM du 05 mars 2019 a fixé les critères d'intégration des ex-combattants dans les forces armées et de sécurité. Le processus de DDR exigeait qu'une arme ou une munition soit enregistrée au nom du combattant alors qu'aucune disposition du Décret N°2019-0184/P-RM du 05 mars 2019 ne mentionne la possession d'une arme ou munition parmi les critères.

Suite à une longue période de négociation, a été engagé un processus DDR accéléré pour permettre aux combattants démobilisés ayant été préalablement intégrés dans le MOC (Mécanisme Opérationnel de Coordination)<sup>6</sup> d'appuyer les patrouilles mixtes. Depuis ce DDR accéléré les autres combattants sont dans l'attente d'une nouvelle phase d'instauration. A l'issue de la réunion de niveau décisionnel (RND) des parties signataires de l'Accord, tenue du 1er au 05 août 2022, les autorités de transition maliennes sont tombées d'accord avec les groupes armés pour l'intégration de 26.000 ex-rebelles dans l'armée en « deux tranches de 13.000 ex-combattants ». En outre, les parties sont convenues de la « création et [de] l'opérationnalisation d'une commission ad hoc » chargée notamment de formuler des propositions « pour la gestion au cas par cas des hauts cadres civils et militaires des mouvements signataires », pour leur intégration dans « la chaîne de commandement ».

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM) de 2015 - en son Article 28 a en outre prévu l'instauration de comités consultatifs locaux de sécurité (CCLS) regroupant les représentants de l'Etat, des autorités régionales et locales, des communautés et des autorités

<sup>5</sup> La Commission Nationale DDR comprend un organe politique de haut niveau, des sous-commissions techniques qui travaillent en étroite collaboration, ainsi que des antennes opérationnelles au niveau des régions.

<sup>6</sup> Le MOC est une structure prévue par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger dans son annexe II, consacrée aux questions de Défense et de Sécurité. Il relève de la Commission Technique de Sécurité (CTS), présidée par le Commandant des Forces de la MINUSMA. Il a été créé le 1er octobre 2015, suite à l'approbation des termes de référence par la Commission Technique de Sécurité composée des représentants des groupes armés et du gouvernement malien. Le MOC à Gao regroupait 600 combattants : 400 des groupes armés signataires des accords de paix de 2015 : la Plateforme et la CMA, la Coordination des mouvements de l'Azawad et 200 militaires maliens. Le 18 janvier 2017 à Gao, un attentat suicide contre un camp du MOC, le Mécanisme opérationnel de coordination, fait plus de soixante morts. Cette attaque a été revendiquée par le groupe al-Mourabitoune, rattaché à al-Qaïda au Maghreb islamique.

traditionnelles, appelés à être mis en place et placés sous l'autorité du chef de l'Exécutif local. Ces comités consultatifs de sécurité ont été formalisés par le Décret n°2019-0041/PM-RM du 29 janvier 2019 qui a prévu en son article 5 - que les jeunes soient représentés à travers le président du conseil régional de la jeunesse<sup>7</sup>.

La plupart des groupes armés et d'autodéfense rencontrés dans le cadre de cette étude indique avoir pris en considération les dispositions relatives au DDR dans leur processus de recrutement. Dès lors, pour adhérer à un groupe armé, les critères suivants s'imposent :

- Engagement volontaire.
- Adhésion aux fondements idéologiques et à l'objectif général poursuivi par le groupe.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être apte physiquement et mentalement à tenir face aux exigences physiques et morales.
- Disposer d'une arme.

### Le processus de sélection

Les jeunes, pour intégrer les groupes armés et d'autodéfense, passent en outre par différentes étapes de sélection visant à la fois à assurer la qualité des membres recrutés, leur encadrement et la protection du groupe lui-même.

Tout d'abord, lorsqu'un jeune se présente à un groupe, il doit se soumettre aux procédures suivantes :

- Se faire identifier formellement en indiquant une adresse complète, claire et localisable à tout moment.
- Disposer de documents administratifs attestant de son identité et de son âge.
- Réussir le test d'évaluation psycho-morale selon les paramètres propres au groupe.
- Suivre une formation militaire d'au moins 6 mois dans un camp.

Le jeune candidat recevra sa carte de membre lorsqu'il réussira à franchir ces différentes étapes. Il lui sera alors notifié qu'il est membre et il progressera ensuite en fonction de ses compétences, de sa spécialisation et/ou de son engagement dans les différents postes au sein du groupe.

Toutefois, il est important de signaler que les personnes interrogées ont indiqué que les cas de rejet des candidatures lors du processus de recrutement sont rares, du fait qu'à l'exception des groupes de renom tels que la CMA, le GATIA et le MSA-D qui disposent d'importants moyens, les autres groupes - qui sont le plus souvent d'autodéfense même s'ils sont membres d'une coordination - recherchent avant tout des combattants pour maintenir leur position sur le terrain. De ce fait, il est peu fréquent qu'une candidature soit rejetée par les groupes d'autodéfense ou les mouvements armés car chacun est à la recherche d'effectifs.

<sup>7</sup> Le conseil régional de la jeunesse (CRJ) est un démembrement régional du conseil national de la jeunesse (CNJ) créé par le gouvernement malien afin de réunifier l'ensemble des organisations de jeunes sur le territoire national.

## Profil et motivations des jeunes membres des groupes armés et d'autodéfense

Les jeunes qui intègrent les différents groupes armés se caractérisent officiellement par leur âge d'au moins 18 ans que certains qualifient d'« *âge de combattant* ». Ils sont majoritairement de sexe masculin et les rares filles/femmes présentes sont presque invisibles sur le terrain. Des entretiens avec les responsables des groupes armés, il ressort cependant que, parmi les jeunes adhérents, certains sont des filles, même si elles sont très peu nombreuses. Elles sont souvent recrutées au niveau du bureau politique et appuient la mobilisation des combattants.

Les jeunes recrues proviennent de toutes les communautés de la région de Gao, comme l'explique l'un des participants à un focus groupe selon lequel « *on retrouve toutes les catégories de jeunes, des différentes ethnies, sans distinction de race, âgés de 18 ans ou plus* ». Un autre poursuit en expliquant que les jeunes membres des groupes armés sont : « *songhai, peul, arabe, tamasheq, bambara* ».

Les groupes armés étendent leur influence en recrutant d'abord parmi les leaders de la jeunesse de la société civile : il ressort ainsi des entretiens avec les responsables des groupes que la stratégie utilisée pour obtenir un plus grand nombre d'adhésions est d'intégrer en premier lieu les jeunes leaders de la communauté. A titre d'exemple, un groupe d'autodéfense trouve dans ses rangs « *des jeunes leaders communautaires et des responsables d'associations. Ces jeunes sont de sexes différents et appartiennent à diverses communautés* ».

Les responsables des groupes armés expliquent en outre qu'ils cherchent d'abord à motiver les jeunes par l'évocation de la portée politique du combat mené. Un nombre important de jeunes interrogés dit en effet avoir intégré un mouvement en raison de la cohérence de sa propre cause avec l'idéologie politique du groupe, à l'instar de ce jeune qui déclare : « *Le programme politique de mon groupe est favorable à ce que je vois, il lutte pour tous ses membres, sa communauté, son pays* ».

Certains jeunes qui intègrent les groupes sont par ailleurs souvent très motivés par les besoins sécuritaires de leur communauté d'appartenance qu'ils entendent protéger. « *Je suis un combattant motivé, engagé pour défendre une cause commune, j'ai pris les armes pour défendre ma communauté, ma région, mon pays* ».

D'autres jeunes interrogés expliquent quant à eux : « *les leaders des mouvements nous ont motivés avec la perspective du DDR, en nous présentant par exemple les droits et avantages auxquels nous aurions accès dans le cadre de ce processus* ». Les jeunes qui se présentent pour être recrutés dans les groupes armés espèrent en effet le plus souvent, comme mentionné ci-dessus, bénéficier du processus de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion. Selon les responsables des groupes tels le FLN, ACRTG, Ganda Koy et Ganda Izo, les jeunes ne perçoivent en effet aucun traitement pour leur participation aux activités du groupe et il est en conséquence difficile de les retenir longtemps parmi les effectifs. Cela amène parfois certains à rejoindre les rangs des groupes armés islamistes radicaux (JNIM ou EIGS) et donc parfois à se retourner contre l'un des groupes qu'ils avaient rejoints et qu'ils n'hésitent pas à attaquer.

Les groupes armés rencontrés disent recruter selon les cas entre « *1000 et 4000 jeunes* » par an afin de constituer des listes de réservistes et permettre ainsi de remplacer les jeunes tentés par l'appât des groupes terroristes qui peuvent leur proposer des sommes importantes. Les

chiffres avancés sur l'effectif des recrutés n'ont pas été étayés par l'accès à des documents comme la liste des effectifs ou un répertoire. Cependant, si ces chiffres sont réels, le recrutement de jeunes passés par d'autres groupes armés ou d'auto-défense peut permettre aux groupes armés islamistes radicaux, qui ne cessent de monter en puissance dans la région de Gao, d'avoir à leur disposition des combattants d'ores et déjà formés et aguerris grâce à leurs expériences précédentes, qui n'attendent que des armes et une rémunération. Les propositions financières faites aux jeunes par ces groupes radicaux sont souvent beaucoup plus attrayantes que celles formulées dans le cadre du processus DDR tant attendu mais qui peine à s'appliquer pleinement.

D'autres jeunes ne sont motivés pour leur part que par la recherche d'emploi ou par les affinités ethniques, comme ce jeune du CMFPR2 qui indique : « *ma première motivation c'est avoir un emploi, tout en représentant ma communauté dans les différents groupes armés* ».

La dégradation de la situation sécuritaire a transformé le quotidien de certains de ces jeunes qui, autrefois, exerçaient un métier : « *la plupart des jeunes sont à l'origine des artisans, c'est par manque de possibilité d'exercer leurs métiers qu'ils sont devenus des combattants* » explique un leader de groupe armé. Le chômage et le manque d'emploi sont aussi les principaux phénomènes qui, aux yeux de représentantes de la société civile, poussent un nombre important de jeunes à participer aux activités des groupes armés : « *ce sont des jeunes filles et surtout de jeunes garçons sans emploi, chômeurs, qui cherchent quelque chose pour nourrir leur famille* ».

D'autres responsables de la société civile poursuivent en expliquant que ces catégories de jeunes membres des groupes armés se caractérisent souvent par leur apparence peu rassurante sur le plan vestimentaire et comportemental, qui les distingue facilement des jeunes ordinaires. Pour les qualifier, un leader communautaire explique : « *la première caractéristique de ces jeunes c'est d'abord leur habillement de bandit et deuxièmement c'est leur façon de parler* ». Les jeunes membres des différents groupes armés se distinguent en effet souvent par leur allure inquiétante, avec armes à la main et tenues à moitié militaire. Ils se montrent souvent très violents, le plus souvent au niveau des postes de check-point qu'ils ont installés à certaines entrées des villes, où le passage est conditionné au paiement d'un montant variant de mille à cinq mille francs CFA, surtout pour les étrangers venant des pays voisins. Les fonds générés par ces postes de contrôle permettent en retour aux groupes armés et d'autodéfense d'assumer certains frais de prise en charge des jeunes et de contribuer au fonctionnement du groupe.

Enfin, selon les jeunes membres des mouvements armés et d'autodéfense interrogés, des différences d'attractivité existent cependant du fait que certains groupes détiennent plus de moyens que d'autres : les jeunes appartenant à ces mouvements disposent de moyens de déplacement et d'armements améliorés par rapport aux autres.

### Rôle des jeunes dans les groupes armés

Les jeunes constituent l'effectif le plus important en nombre au sein des groupes armés, voire constituent la totalité même de certains groupes d'autodéfense, tel par exemple le MDP. Ces jeunes sont le plus souvent affectés aux fonctions combattantes ou de protection, pour « *50 à 80% d'entre eux* » selon les responsables rencontrés. Ils se retrouvent parfois au niveau du commandement dans certains groupes d'autodéfense occupant environ « *20% des places du*

leadership » alors qu'ils représentent entre « 30 et 35% au niveau des fonctions politiques ou stratégiques<sup>8</sup>.

Il ressort également des entretiens qu'aucun des groupes rencontrés ne dispose d'un organe spécifiquement dédié à la jeunesse dans son organisation politique. Les jeunes sont en revanche représentés dans les organes de gestion de certains groupes armés à différents niveaux car, comme l'explique un responsable d'un groupe armé : « *pour renforcer la paix et la cohésion entre générations au sein des groupes armés, nous sommes obligés d'impliquer les jeunes dans toutes les décisions importantes et d'avoir un dialogue franc avec cette catégorie de membres qui a intégré le groupe avec des attentes énormes qui tardent à se réaliser* ». Un leader d'un groupe d'autodéfense déclare quant à lui : « *L'implication des jeunes dans nos organes de décision et de gestion permet de leur donner une voix et les aide à se sentir importants* ».

Pourtant, les jeunes interrogés considèrent pour la plupart que leur voix porte peu dans les instances de gouvernance des groupes armés, du fait des règles qui y sont imposées : selon eux, les rares jeunes qui y sont représentés font le plus souvent office de simples figurants en vue de donner un semblant de satisfaction aux revendications de représentativité de certains. Les jeunes rencontrés n'ont en effet pas montré pour la plupart un grand intérêt pour une association et une intégration étroite à la gestion des groupes armés et d'autodéfense.

En réalité, les jeunes jouent beaucoup plus souvent dans tous les groupes armés et d'autodéfense un rôle en matière de renseignement, de sécurisation et de sensibilisation, comme l'indique un responsable de la CMI. En effet, les jeunes tiennent souvent les positions sur le terrain, assurent la surveillance des check-points et collectent des informations pour leurs groupes respectifs. Ils s'occupent des patrouilles et des missions de reconnaissance dans les zones sous le contrôle du mouvement armé auquel ils appartiennent. Les jeunes s'occupent aussi fréquemment de la logistique et de l'encadrement physique des nouvelles recrues.

Certains des jeunes rencontrés affirment être globalement satisfaits, ne se plaignant pas de leur situation au sein du groupe, à l'instar de ce jeune : « *Ma situation est favorable, on me considère mieux dans mon groupe qu'ailleurs car j'y joue un rôle important* ». En revanche, beaucoup avouent n'avoir plus de patience pour garder les armes encore longtemps et déplorent la lenteur du processus de DDR, qui apparaît majoritairement comme leur principale motivation pour rester dans les rangs comme souligné ci-dessus. Par ailleurs, certains jeunes du MDP considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment impliqués dans les instances décisionnelles du mouvement, l'un d'entre eux déclarant : « *Pour moi, l'implication des jeunes est défavorable* ».

Les jeunes dénoncent aussi leur situation financière très précaire du fait qu'ils ne reçoivent pas de rémunération de la part de leurs groupes. Les responsables des mouvements affirment en réponse que malgré le manque de moyen financier pour payer les membres et les combattants, ils arrivent à encadrer les jeunes pour ne pas qu'ils tombent dans le banditisme. Malgré ces efforts, certains jeunes profitent de la situation sécuritaire pour se livrer à des attaques et des braquages à mains armées sur les routes en leur nom propre même s'ils

---

<sup>8</sup> Il s'agit des pourcentages communiqués par les responsables des groupes armés eux-mêmes : c'est pourquoi ces chiffres sont indiqués dans le présent document en italique et entre guillemets car l'équipe de recherche n'a pu accéder à aucun élément de vérification.

portent parfois les cartes de combattants d'un groupe armé. De telles pratiques sont cependant contraires aux règles officiellement fixées par les groupes armés.

Dans le cadre de leur activité de sensibilisation, les jeunes sont par ailleurs incités par leurs chefs à encourager leurs camarades de la même catégorie d'âge à intégrer les groupes armés et d'autodéfense auxquels ils appartiennent afin d'en étoffer les effectifs et par conséquent, d'accroître leur influence dans la région. Selon les responsables d'un groupe d'autodéfense, les jeunes les aident aussi dans la sélection et la formation des nouvelles recrues.

Enfin, les jeunes participent également aux travaux d'intérêt général de la communauté en cas de mobilisation générale pour une cause communautaire, comme l'indique un responsable du CMFPR1 : « *Au fil du temps, les jeunes s'intéressent de plus en plus à la citoyenneté et œuvrent en sa faveur* ».

### **Perspectives d'avenir offertes aux jeunes par les groupes armés**

D'une manière générale, il apparaît que les rôles assignés aux jeunes dans les groupes armés et d'autodéfense n'améliorent pas leur situation financière et sociale tandis que le processus DDR tarde encore à les bénéficier. Selon les responsables des groupes interrogés, c'est l'une des raisons pour lesquelles certaines de leurs jeunes recrues désorientées rejoignent les rangs des groupes islamistes radicaux, faute d'espoir et de perspectives.

C'est pourquoi, la préoccupation majeure des responsables de ces groupes armés et d'autodéfense concerne le retard dans la mise en œuvre du processus DDR qui rend la gestion des jeunes très difficile du fait de l'absence d'autres perspectives pour les motiver. Les responsables des groupes déclarent avoir identifié l'ensemble des jeunes combattants présents dans leurs rangs, chacun avec son profil et son domaine de réintégration justifié par des attestations. Ils jugent regrettable que, depuis la signature de l'Accord de 2015 jusqu'à présent, le DDR peine tant à se mettre en œuvre. Ils craignent de ne plus pouvoir contenir longtemps les frustrations de leurs jeunes recrues. Ils expliquent que beaucoup de jeunes sont ainsi en train de quitter leur rang au profit des groupes armés radicaux qui payent bien les jeunes. Ils indiquent par ailleurs que les jeunes, lorsqu'ils rejoignent les rangs des groupes tel AQMI ou l'Etat Islamique au Sahel (EIS), ont la liberté de porter les armes quand ils le veulent et de faire ce qu'ils veulent pour s'enrichir alors que dans leurs propres groupes, ils n'ont droit au port des armes qu'en poste et lors des patrouilles.

Par ailleurs, une deuxième voie est envisagée par la plupart des responsables de mouvements : le rapprochement des groupes au sein d'une grande coordination telle le CSP-PSD (Cadre Stratégique Permanent pour la Paix, la Sécurité et le Développement)<sup>9</sup>. La volonté de rapprochement des groupes armés est ainsi présentée comme une perspective favorable à une meilleure prise en charge des jeunes, comme l'explique l'un des responsables de la CMI : « *De bonnes perspectives s'offrent à notre niveau, il s'agit pour nous de regrouper tous les groupes armés dans une grande coordination et par la suite de constituer une grande base armée uniquement dans le cadre de celle-ci ce qui permettra de nous épargner tous ces problèmes de ralliement des jeunes aux groupes terroristes et de réduire le nombre de mouvements armés* ».

<sup>9</sup> Voir : <https://www.facebook.com/photo/?fbid=489724026625166&set=a.406172724980297> ; <https://www.studiotamani.org/123741-nord-du-mali-le-csp-veut-mieux-sorganiser-face-a-la-montee-de-linsecurite>



## Conclusion

Cette étude s'est efforcée de mieux comprendre les processus de recrutement et de participation des jeunes dans les groupes armés et d'autodéfense de la région de Gao qui commence le plus souvent par leur engagement volontaire en faveur de revendications politiques, par la soif de justice et de sécurité pour leur propre communauté ou par les perspectives de réinsertion sociale associées à l'appartenance à ces groupes. Pour intégrer ces groupes, les jeunes doivent en principe posséder une arme et fournir des documents officiels d'identification pour participer à la formation militaire de chaque mouvement qui est sanctionnée par l'octroi d'une carte de membre.

Il ressort également de la présente étude que les jeunes se situent à différents niveaux dans la structuration des groupes. Toutefois, ils sont plus souvent représentés au niveau combattant où l'on a particulièrement besoin de leur force physique et de leur capacité de mobilisation lors des activités de terrain. En ce qui concerne les jeunes présents dans les instances de gouvernance des groupes armés, leur voix porte peu du fait des règles imposées dans la gestion des groupes : les rares jeunes qui y sont représentés considèrent le plus souvent faire de la simple figuration en vue de donner un semblant de satisfaction aux revendications de représentativité exprimées par certains. Les jeunes rencontrés n'ont cependant pas montré un grand intérêt à être associés à la gestion des groupes armés et d'autodéfense, du fait de leur motivation principale qui, le plus souvent, concerne leur accès aux bénéfices du processus DDR afin de leur assurer une intégration socio-professionnelle. Ce désintérêt des jeunes pour les perspectives offertes au sein même des mouvements constitue un motif de préoccupation pour les responsables de ces groupes car certains jeunes commencent à rejoindre les rangs des groupes islamistes radicaux face à l'absence de réelle opportunité pour eux au sein des groupes armés et d'autodéfense.

## Références Bibliographiques

AFRICAN UNION (2020), « Etude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique », Un rapport d'experts indépendants commandé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine.

BAGAYOGO, Chaka (1994), «Les jeunes et l'Etat au Mali ou les revers d'une désarticulation» *Jamana*, p. 16-25.

INSTAT-Mali (2009) , *4ème Recensement Général de la Population et l'habitat du Mali* (RGPH).

KAIL, Bénédicte (1998), *L'insertion des jeunes sur le marché du travail à Bamako (Mali) : Enjeux de la scolarisation et de l'insertion professionnelle selon le genre*, Paris, EHESS, thèse de doctorat, 596 pages.

KARAMBE, Youssouf (2019), « Définitions, statuts et rôles des jeunes au Mali », *Revue malienne de langues et de littératures*, N°002.

LY TALL, Madina (1977), *"L'empire du Mali"*, Paris, Les nouvelles éditions africaines, thèse de doctorat, 220 pages.

LY, Boubakar (1981). « La jeunesse africaine entre la tradition et la modernité », in *Jeunesse, tradition et développement en Afrique, Rencontres régionales des jeunes*, Paris, Unesco, p.65-92.

STERN, Laura (2013) *L'école au Mali hier et aujourd'hui*  
<http://www.auguste-piccard.ch/pages/TM-PDF/TM2009/TM2009Stern.pdf>. Novembre 2009.

TRAORE, Badara Alou (2007), *Politiques et mouvements de jeunesse en Afrique noire francophone- Le cas du Mali*, Paris, l'Harmattan.

Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité (2015).

Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, 2015.

Résolution 2535 (2020) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8748e séance, le 14 juillet 2020.

Stratégie jeunesse des Nations unies au Mali (2020-2024), juillet 2020.

Coalition mondiale sur les jeunes, la paix et la sécurité (GCYPS) (2020), « 5e Anniversaire de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations unies ».

Nations unies et Folke Bernadotte Academy (2021), *Les jeunes, la paix et la sécurité : Manuel de programmation*, New York.